



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 27 mai 2015

Au contraire d'un aménagement du territoire cohérent, une formule officielle n'a jamais créé plus de logements !

Le Conseil Fédéral a déposé, ce jour, un message devant les Chambres fédérales qui préconise que la formule officielle permettant au nouveau locataire de connaître l'ancien loyer soit rendue obligatoire dans toute la Suisse.

Etendre cette obligation lorsqu'il n'y a pas de pénurie de logement est une mesure interventionniste qui remet en cause la liberté contractuelle pourtant essentielle au bon fonctionnement du marché du logement.

Parce que nous sommes en situation de pénurie de logement, le canton de Genève connaît déjà depuis plus de 15 ans l'obligation de notifier au nouveau locataire une formule officielle de ce type. Pourtant, seule une augmentation de l'offre de logements est garante d'une diminution drastique de la pression sur les loyers. L'usage d'une formule officielle n'a jamais permis de favoriser la construction de logements en plus grand nombre.

En refusant une partie du Plan directeur cantonal Genevois, motif pris que notre canton aurait épuisé ses surfaces d'assolements – qui représentent le tiers du territoire cantonal ! – le Conseil Fédéral contredit manifestement sa politique du logement. Le Plan sectoriel sur les surfaces d'assolements (surfaces minimum garanties dans chaque canton aux terres arables) date de plus de 20 ans et pourtant la loi préconise une révision tous les 10 à 15 ans.

Nous espérons que le Parlement refusera la proposition d'introduire une formule officielle sur l'ensemble du territoire national et qu'il invitera le Conseil Fédéral à favoriser la politique de l'ensemble des cantons qui luttent contre la pénurie de logements, notamment en soutenant les mesures d'aménagement du territoire qu'ils sollicitent.

Contacts :

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Bertrand Reich.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 95 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch